

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE



ALES LANGUED'OG SHOW

avec attribution du CACS de la SCC
et du CACIB de la FCI



Parc des Expositions d'Alès
Samedi 9 et Dimanche 10 Juillet 2016



ENTREE SUIVANT HORAIRE
Sortie à partir de 16 h 00 - Récompenses à partir de 16 h 00

Exposition
sans cage
(sauf pour les meutes)

Rejoignez nous sur : <https://www.facebook.com/groups/504307233075297/?fref=ts>

1 chien exposé = 2 entrées gratuites.

ENTREE PAYANTE : 5 €uros (tarif à partir de 13 ans)

Engagements à adresser à :

Cédia - Exposition d'Alès - 31230 COUEILLES
Règlement libellé à l'ordre de l'ACTLR
Renseignements : ste.canine.lr@wanadoo.fr

Entrée des exposants à partir de 8h
jugements avec horaires à partir de 9h00.

Bar restaurant dans
l'enceinte de l'exposition

Parking gratuit

B&B HOTELS ALES
tel : 08 92 68 28 42

nuits du 08 & 09/07/2016
chambre double: 65€/nuît
petit déjeuner: 6,15€
taxe de séjour : 0,99€
supplément animal: 4€ offert

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception :
vous recevrez votre carte d'exposant
quelques jours avant l'exposition.

SUR LE RING D'HONNEUR :

- Concours Jeunes Présentateurs
- Défilé des Puppy et Baby TP, des meilleurs Jeunes et meilleurs Vétérans
- Défilé des Meilleurs de Race

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

Samedi 9 JUILLET 2016

2^e Groupe

Spéciale Mastiff, Bullmastiff M. Boris CHAPIRO
Pinscher, Schnauzer, Affenpinscher,
Shar Pei, Terrier Noir Russe Mme Marie-Christine BODSON
Dogue Allemand, Rottweiler, Aïdi, Berger d'Anatolie, M. Vladimir MIHALJIC (Serbie)
Dogue Argentin, de Bordeaux, des Canaries, Dogue Majorquin,
Mâtin de Naples, Chien de la Serra Estrela M. Jean-Claude VALETTE
Dobermann, Boxer, Bulldog Anglais, Fila Brasileiro, Tosa,
Berger d'Asie Centrale, du Caucase, du Massif du Karst,
Montagne des Pyrénées M. Manuel BORGES (Portugal)
Reste du Groupe M. Vladimir MIHALJIC (Serbie)
M. Chapiro confirmera les chiens jugés par MM. Borges et Mihaljic

4^e Groupe

Teckels (Standard, Nain, Kaninchen) M. Martin BASKARAN SOTO (Espagne)
Mme Richard Douma Pétroula confirmera les chiens jugés par M. Baskaran Soto

6^e Groupe

Chien de St Hubert, Foxhound, Coonhound, Poitevin, Billy, Français,
Grand Anglo-Français, Grand Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois,
Griffon Vendéen, Chien de Loure, Brachet, Sabueso Español M. Giovanni TABO (Italie)
Spéciale Basset Hound M. Martin BASKARAN SOTO (Espagne)
Dalmatien Mme Marie-Christine BODSON
Beagle, Beagle-Harrier, Harrier, Porcelaine, Petit Bleu de Gascogne,
Chien Courant Suisse, Italien, Rhodesian Ridgeback et Reste du Groupe M. Rade DAKIC (Serbie)
M. Chapiro confirmera les chiens jugés par MM. Dakic, Tabo et Baskaran Soto

8^e Groupe

Spéciale Labrador, Golden Retriever & Autres Retrievers M. Boris CHAPIRO
Petit Chien Hollandais de chasse au gibier d'eau,
Chien d'Eau Espagnol M. Rade DAKIC (Serbie)
Spaniels : Cocker Anglais, Américain,
Springer & autres Spaniels et Reste du Groupe Mme Pétroula RICHARD DOUMA
Mme Richard Douma confirmera les chiens jugés par M. Dakic

10^e Groupe

Spéciale Barzoi M. CHAPIRO
Afghan, Saluki, Chart Polski, Irish & Deerhound M. Martin BASKARAN SOTO (Espagne)
Azawakh, Galgo Espagnol, Sloughi, Greyhound,
Magyar Agar, Petit Lévrier Italien, Whippet M. Giovanni TABO (Italie)
Mme Richard Douma confirmera les chiens jugés par MM. Baskaran Soto et Tabo

NOUVELLE EQUIPE DEPUIS LE 18 NOVEMBRE !

ENGAGEMENT POSSIBLE PAR INTERNET
<http://cedia.fr>

**LES CHIENS NON INSCRITS NE SONT PAS ADMIS
DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION**

CLÔTURES ENGAGEMENTS PAPIER :

LE 12 JUIN 2016 (cachet de la Poste faisant foi)

LE 22 JUIN 2016 (avec majoration des tarifs - date de réception chez Cédia)

Internet : les 12 juin et 26 Juin 2016 minuit sur cedia.fr

Ces dates sont définitives, il n'y aura pas de prolongation.

Dimanche 10 JUILLET 2016

1^{er} Groupe

Bergers Allemand, Belge, Portugais, Australien, de Russie Méridionale,
Chien Loup Tchèque, Chien de Berger Catalan,
Schipperke, Bouvier des Flandres M. Manuel BORGES (Portugal)
Chien de Berger de Majorque M. Jean-Claude VALETTE
Colley M. Martin BASKARAN SOTO (Espagne)
Kelpie Australien, Berger de Beauce, de Brie, de Picardie,
Berger des Pyrénées, Bearded Collie et autres races du Groupe M. Boris CHAPIRO
M. Chapiro confirmera les chiens jugés par MM. Borges et Baskaran Soto

3^e Groupe

Airedale, Bedlington, Border Terrier, Lakeland, Irish Terrier,
Terrier de Manchester, Fox, Australian Terrier,
Terrier Japonais, Cesky Terrier, Terrier du Norfolk Mme Marie-Christine BODSON
Staffordshire Bull Terrier, Terriers d'Écosse : Cairn, Dandie Dinmont,
Scottish, Skye, West Highland White M. Eric CORBINUS
Spéciale Parson Russell Terrier, Jack Russell, Sealyham Terrier, Norwich Terrier,
Australian Silky Terrier, Toy Terrier, Yorkshire Terrier,
Irish Glen Of Imaal, Kerry Blue, Terrier Brésilien, Soft Coated,
Welsh Terrier, Jagd Terrier, American Staffordshire Terrier M. Vladimir MIHALJIC (Serbie)
Spéciale Bull Terrier et autres races du Groupe M. Rade DAKIC (Serbie)
Mme Bodson confirmera les Jack et Parson Russell et Sealyham et Norwich Terrier, M. Valette confirmera les Staffordshire Bull Terrier et American Staffordshire Terrier, M. Chapiro confirmera les autres races jugées par M. Mihaljic

5^e Groupe

Alaskan Malamute M. Jean-Claude VALETTE
Spitz Allemand (Spitz Loup, Grand Spitz, Moyen, Petit, Nain),
Volpino Italieno Mme Marie-Christine BODSON
Spéciale Sibérien Husky, Chien du Groenland, Samoyède, Chiens Nordiques,
Chien d'Ours de Carélie, Spitz Asiatiques et apparentés,
Akita Américain, Chow-Chow, Eurasier Reste du Groupe M. Franco MANNATO

7^e Groupe

Spéciale Perdigueiro Portugues, Drahthaar, Langhaar, Pudelpointer,
Braque de Weimar, Perdigueiro de Burgos, Braques de l'Ariège,
d'Auvergne, du Bourbonnais, St Germain, Hongrois, Italien M. Giovanni TABO (Italie)
Spéciale Setter Anglais, Setter Gordon, Setter Irlandais, Pointer M. Jacques BEILLARD
Spéciale Braque Français M. Pascal GASLOT
Griffon Slovaque à poil dur M. Manuel BORGES (Portugal)
Spéciale Korthals, Spéciale Petit Epagneul de Münster M. André GALLET LACHAISE
Spéciale Grand Epagneul de Münster,
Braque Allemand, Epagneuls Picard, Bleu de Picardie, Breton, Pont Audemer,
Spinone, Barbu Tchèque, Epagneul Français et autres races du groupe M. Boris CHAPIRO
M. Chapiro confirmera les chiens jugés par MM. Borges et Tabo

9^e Groupe

Spéciale Bichons, Petit Chien Lion Mme Annie VEYRIER
Spéciale Chiens du Tibet : Epagneul et Terrier Tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu
Coton de Tuléar M. Martin BASKARAN SOTO (Espagne)
Spéciale Caniche Mme Alix JAUFFRET
Griffon Belge, Bruxellois, Brabançon, Epagneul Pékinois et Japonais Mme Marie-Christine BODSON
Chien Chinois à Crête, Epagneul Papillon et Phalène Mme Pétroula RICHARD DOUMA
Chihuahua Mme Alix JAUFFRET
Spéciale Cavalier King Charles, King Charles M. Jean-Claude VALETTE
Bouledogue Français Mme Annie VEYRIER
Carlin & Boston Terrier Mme Marie-Christine BODSON
Mme Richard Douma confirmera les chiens jugés par M. Baskaran Soto

Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À ALES PARC DES EXPOSITIONS - LES 9 et 10 JUILLET 2016

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 10h00 précises. Des confirmations seules auront lieu de 9 h 00 à 10 h 00.

LOGEMENT - Exposition sans cage, sauf pour les meutes. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS - LIBRE

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traîner la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

* CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.
CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. **Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.**

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 22 juin 2016 - date de réception ; sur internet : 26 juin (1^{re} clôture au 12 juin, cachet de la Poste faisant foi. Sur internet : 12 juin). Tout engagement parvenant après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :
a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
b) s'il a déjà le titre de Champion International
Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howavart,
Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Eta, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois
Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois
Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agak, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 110 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)

2 ^e page de couverture	150 €
3 ^e page de couverture	150 €
1 page intérieure	80 €
1/2 page	50 €

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (réécopé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Association Canine Territoriale du LANGUEDOC-ROUSSILLON

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

ALES LANGUED'OG SHOW - 9/10 JUILLET 2016

Demande d'engagement à renvoyer à Cédia - Exposition d'Alès-CACIB - 31230 COUEILLES

Remplissez soigneusement et complètement cette demande d'engagement, et renvoyez la feuille (avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ACTLR) à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille.

Réservé à la Société

N° d'enregistrement :

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien russe.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	---	--	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Mail _____

Classe d'engagement sans précision ci-dessous, le chien sera inscrit selon l'âge, en classe Ouverte, Jeune, Puppy ou Baby.:

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
 Ne Concourant pas Meute Lot d'Affixe Lot Reproducteur Paire Couple
 Confirmation avec exposition (gratuite)

(joindre impérativement attestation SCC pour la classe travail et la copie du diplôme de Champion pour la classe Champion)

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC	jusqu'au 12/06	jusqu'au 12/06	du 13/06 au 22/06	du 13/06 au 22/06	Sommes adressées
	Non adhérent	Adhérent ACLR 2016 : n° _____	Non adhérent	Adhérent ACLR 2016 : n° _____	
1 ^{er} chien (catalogue compris)	43 €	38 €	53 €	48 €	
2 ^e chien et 3 ^e chien (chacun)	35 €	32 €	45 €	42 €	
4 ^e chien et suivants (chacun)	28 €	25 €	38 €	35 €	
Puppy / baby / vétérans (chacun)	28 €	25 €	38 €	35 €	
Chien ne concourant pas (chacun) doit accompagner un chien engagé <i>Feuille d'inscription à remplir.</i>	17 €	17 €	27 €	27 €	
<i>Les puppies, babies, vétérans et Ne Concourant Pas ne peuvent être comptés comme 1^{er} chien</i>					
Meute avec 6 chiens en individuelle	65 €	65 €	75 €	75 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	15 €	25 €	25 €	
Lot d'Affixe / Lot de Reproducteur	15 €	15 €	25 €	25 €	
Paire / Couple	15 €	15 €	25 €	25 €	
Adhésion ACTLR (remplir le bulletin mis au dos)	15 € adhésion individuelle 20 € adhésion couple				
Paiement par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP					
Libellé au nom de l'Association Canine du Languedoc Roussillon	Total				

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception, la carte d'entrée et les horaires seront envoyés dans la semaine qui précède l'exposition

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT :

- Une photocopie du certificat antirabique pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger
- Une photocopie de l'attestation SCC pour l'engagement en classe travail ou copie du titre de champion pour la classe champion

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chien ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS :
12 JUIN (cachet de la poste faisant foi)
22 JUIN 2016 (date de réception)
 (sur internet : 12 juin / 26 juin)

**Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.
 Aucun engagement ne sera remboursé**

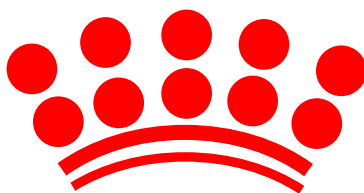
POUR LES ENGAGEMENTS :

- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

<p>1^{er} Groupe - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>2^e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>3^e/4^e Groupes _____ 12 mois</p> <p>5^e Groupe - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>6^e Groupe - Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>7^e Groupe _____ 12 mois</p>	<p>8^e Groupe - Retrievers _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>9^e Groupe - Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>10^e Groupe - Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois - Reste du groupe _____ 15 mois</p> <p style="text-align: center;">Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.</p> <p style="text-align: center;">ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.</p> <p style="text-align: center;">Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.</p>
--	---



ROYAL CANIN



BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- | | | |
|---|------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) | 15 Euros * | * cochez la case correspondante |
| <input type="checkbox"/> MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) | 30 Euros * | |
| <input type="checkbox"/> MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) | 20 Euros * | |

<p>Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT POUR 2016</p> <p>ADHESION INDIVIDUELLE : Veuillez préciser le N° Adhérent 2015</p> <p>Mme M. (entourer) Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>2^{ème} ADHERENT SI ADHESION COUPLE</p> <p>Mme M. (entourer) Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p style="text-align: center;">Votre nouvelle carte vous sera adressée dès réception de votre paiement.</p>	<p>Le(s) soussigné(s), demande(nt) ma (notre)</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> NOUVELLE ADHESION POUR 2016</p> <p>ADHESION INDIVIDUELLE</p> <p>Mme M. (entourer) Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>2^{ème} ADHERENT SI ADHESION COUPLE</p> <p>Mme M. (entourer) Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p style="text-align: center;">Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.</p>	<p><i>Réservé à la SCLR</i></p>
---	---	---------------------------------

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE (et Pays s'il y a lieu) :

TELEPHONES (fixe & mobile) :

E-mail :

Je règle ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

Date & Signature(s) obligatoire(s)

Déclare(nt) être majeur

Les paiements doivent être adressés **individuellement** à : **ACT du Languedoc-Roussillon : B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex**
Renseignements : Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : ste.canine.lr@wanadoo.fr